
MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca
relative à la défense de l'office postal de Renens Village

Renens, le 4 décembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 22 juin 2017, M. le Conseiller communal Byron Allauca a déposé au Conseil communal une interpellation relative à la défense de l'office postal de Renens Village. M. Allauca y évoque l'annonce par La Poste Suisse d'un plan de réorganisation de son réseau. Il rappelle également les réserves émises par le Conseil d'Etat vis-à-vis de cette politique et la déception suscitée par cette décision qui ne reflète pas les zones de développement économique et démographique du Canton. Sur cette base, M. le Conseiller interpelle la Municipalité afin de connaître le statut réservé à l'office de Renens Village dans le cadre de cette réorganisation ainsi que les démarches à entreprendre dans l'optique de sa sauvegarde.

Un courrier officiel de La Poste ayant trait au futur développement du réseau de service universel a été envoyé aux communes concernées par de potentiels changements. Y était détaillée la liste des filiales dont l'exploitation est confirmée jusqu'en 2020 ainsi que celles soumises à un examen (avec une forte probabilité d'y voir l'exploitation traditionnelle abandonnée pour un format de type agence postale intégrée dans un commerce de la ville). Dans le cas de Renens, si l'office du centre-ville est maintenu, celui de Renens Village fait malheureusement partie de cette seconde catégorie.

La Municipalité partage entièrement les préoccupations évoquées dans la présente interpellation. Le Conseil d'Etat a aussi indiqué ne cautionner aucune fermeture non acceptée par les autorités communales et s'est engagé à soutenir les communes dans leur démarche de contestation.

Un courrier municipal a été adressé en réponse au responsable du Réseau postal et vente de La Poste afin de lui signifier formellement une opposition à la fermeture de l'office de Renens Village et, par conséquent, de demander le maintien de deux filiales sur le territoire communal. La Municipalité exprime ainsi sa détermination à maintenir un service postal de proximité pour les habitants de Renens, cohérent à l'égard du développement en cours de la 4^{ème} ville du Canton (nouveaux habitants, ouverture d'un gymnase, rénovation de la gare, etc.).

./.

En fonction des éléments évoqués ci-dessus, une copie dudit courrier a été adressée à M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Byron Allauca relative à la défense de l'office de poste de Renens Village.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal :



Michel Veyre